L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
MARDI, 22 JUILLET 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Séance du 22 Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Guérin, E. Jeannyville, F. Tujague, G. Brunei, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de [illegible] deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera décernée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Clause 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Clause 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vides, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Clause 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu, employé ou trouvé en sa possession.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

AVIS OFFICIEL.

Le vicomte PAUL D'ABZAC, Consul de France, invite les Français établis dans l'arrondissement consulaire de la Nouvelle-Orléans, (Louisiane, Alabama, Mississippi, Floride, Texas et Arkansas) à se réunir entre eux, dans les différentes localités où ils habitent, afin de désigner pour chaque ville, village, etc., une personne qui se chargera d'entrer en correspondance avec le consulat.

Le but du Consul est de pouvoir obtenir plus aisément des informations sur les Français établis dans son ressort et de leur communiquer celles qui les intéressent.

Nouvelle-Orléans, ce 26 juin 1879.

Le Consul,
29juin—1m   Vicomte PAUL D'ABZAC.

CHAUX

Chaux de l'Alabama.

Dépôt de la fabrique de Chaux [illegible]. [illegible] le vendre en lots au dépôt ou au magasin, au plus bas prix du marché.

JOHN McCAFFREY,
7juil—3m   No 39 rue Poydras.

CONSERVEZ VOS TAPIS,

En les faisant nettoyer par la Compagnie dite:

Boston Patent Steam Carpet Beating and Renovating Company.

Bureau 170 rue du Camp, succursale, 51 rue Royale. Les travaux de battre et de nettoyer [illegible] aux Nos 16, 18, 14 et 16 [illegible], coin Annunciation.

[illegible] 5 cts extra par verge.
[illegible] de pianos de $1 à $1 50.
[illegible] de 50 cts à $2.
[illegible] 40 cts la paire.
[illegible] $1 50 à $3.

[illegible]

W. T. JONES Jr., propriétaire.
ALBERT PAUL, Agent. Bureau 51 rue Royale.

MATELAS

A Bois [illegible]

chez

DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44....RUE DE CHARTRES....44

Près Dumaine.

[illegible]

J. J. DONAHOE.

[illegible]

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

A. MASMAN & CO.,

PHILADELPHIE.

LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE

PAROLE

MARQUE DE FABRIQUE.

PARKER'S WHISKEY.

[illegible] vendu par tous les droguistes et les grocers de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,
[illegible] seuls agents à la Nlle-Orléans.

Avis aux contribuables.

Département de l'assessment, Hôtel de ville, salle No 15, Nlle-Orléans, ce 27 juin 1879.

CONFORMÉMENT à la section 67 de la loi No 96 de 1877, avis est donné que la présente liste d'assessment [illegible] pour les taxes de l'Etat et [illegible] de 1880, seront exposées au bureau du département d'assessment, salle No 15 à l'hôtel de ville, du 7 juillet 1879 au 1er septembre 1879, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de relevée, les dimanches exceptés.

WASH. MARKS,
Administrateur des assessments, et président du Bureau des assesseurs.

27juin—

AVIS.

La Banque du Sud en liquidation.—Les créanciers-déposants par le tableau présenté en "court", dont les réclamations n'ont pas été opposées, voudront bien se présenter à la maison de banque, les 28 juillet et les jours suivants, entre onze et deux heures, pour recevoir une partie de leurs comptes de CINQ pour cent sur les montants qui leur reviennent [illegible].

[illegible] de distribuer davantage, en raison des oppositions pendantes, au tableau enregistré.

Nouvelle-Orléans, 19 juillet 1879.

G. T. BEAUREGARD,
JOSEPH BAYLE,
D. A. S. VAUGHT.
19juil—10f   Liquidateurs.

Bureau du "New Orleans Insurance Company", au coin des rues Canal et Camp.—Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1879.—A une réunion du conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer sur demande le dividende-intérêt semi-annuel de 5 0/0, cinq pour cent, sur le capital, aux actionnaires ou à leur ayant-cause.

13 juil—15f.   JOS. A. HINCKS, Assistant-Secrétaire.

AVIS.—Bureaux de la Compagnie d'assurance du Peuple.—Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1879.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MARDI, 22 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux de la Compagnie, No 10 rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
13juil—10f

Banque Nationale d'Etat de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1879.—Dans une réunion du Bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, M. J. E. Jarreau a été élu caissier au lieu de cette banque à la place de M. Ch. Justi, démissionnaire.

SAML. H. KENNEDY, Président.
12juin—10f

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 27 juin 1879.—A une réunion du conseil de Direction tenue ce jour, un dividende de quatre pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er juillet prochain.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.
29juin—1m

Huile d'Olive de Plagniol de James.

La marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prix Médal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous soussignés, investis des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.

BASSETTI & XIQUES,
29juin—   67 et 69 rue Decatur.

J. MIRAMON,

Ebéniste et Tapissier

280....RUE DU CAMP....280

MANUFACTURE de chaises de barbiers, en canne, de $18 à $30. Matelas à ressorts de $18 à $30. Achète les vieux meubles. Les lits à quatre colonnes mis à la Victoria. Répare à neuf, à son magasin ou à domicile, les vieux meubles, si mauvais qu'ils soient. Ouvrage garanti. Facilité pour les paiements au-dessus de $15. Emballage et emmagasinage de meubles. Demande d'un apprenti de 15 à 18 ans pour apprendre le métier.   18 mai—12mois MarJ D

A. ENSMINGER'S

CRESCENT

Steam Trunk Manufactory,

(FABRIQUE DE MALLES)

Grand choix de malles solides et à BON MARCHÉ, au dépôt.

37....Rue Magasine....37

Entre Gravier et Natchez.

22 mai—2m—Dim.Mer.Vend.

Chaussures.

ATTENTION

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $3,50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits sur des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par [illegible]. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 janv 79—1 an VaO

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices".

20 fév—1 an

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à bœufs, do. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, axe, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux [illegible] et nous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 127 et 129 Commune.

2 mai—1 an

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 194, RUE DE LA COMMUNE,

Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.

ETABLIE EN....................1866

—Assure contre—

LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER....................Président.
EMIL MAIER....Vice-Président et Secrétaire
EMIL WEBER.........Assistant-Secrétaire.
H. KNIGHTON.........................Inspecteur.

Directeurs:

C. E. MAUGHN,	C. L. L. MAYER,
E. PLATOW	EMIL MAIER,
J. GRUNEWALD,	J. E. MERILH,
H. HARRISON,	FRANK VALLÉE,
FRANK LEVIS,	J. J. WECKERLING,
J. J. LANGLES,	H. ZUBERBIER.

5avril—3m

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Alain (Pierre)	Juven (Eugène)
Barbes (Mlle)	Joandet (Hippolyte)
Bunes (Joseph)	Lamotte (Théodore)
Bellande	Lamotte (Alexandre)
Cassaben (les enfants)	Lacase (Alida, Marie)
Cabaleh	Manzo (Auguste, Joseph)
Chassaniol	Mihlaisler (famille)
Capdeville (Jean)	Michel (Joseph, César)
Courmier	Max (ses beaux frères)
Chessenay	Morel
Clapet (Ernest)	Michon (Marie)
[illegible] (Henri)	Marchal (Elisabeth)
[illegible] (Alexandre)	Nicard (Marie)
Dubo (Félix)	Pauline (Joseph) dit Collomb
D'Eleceur (Pierre)	Prévot (Ludovic)
Decamp	Petitean
Datih (Auguste)	Poivre (André)
Evene (Charles)	Ricaud (Augustin)
Franck	Roy (Frédéric)
Franchet (Pierre)	Rey
Flanchin	Sol (Vve)
Fabre (Louis)	Saillan (Auguste, Eugène)
Fauvre dit Lefaivre (Hyacinthe)	
Hecard (Jacques, An[illegible])	Vantin (Pierre)
Jassay (Vve Aristide)	Warino (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.

Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

12juin—1m

B. POMES,

[illegible]

[illegible]

Dentistes.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

Près Rampart.

[illegible]—1an D Me J

JOSEPH C. SIERRA,

DENTISTE,

191 - - - DAUPHINE - - - 191

Entre Ste-Anne et Dumaine.

19janv—1anDMerV

C. E. KELLS & M. VIET,

DENTISTES,

[illegible]

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

JAMES S. KNAPP, D. D. S.

Au même endroit, 15, rue Baronne.

[illegible]

Travaux solides, substantiels, et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions raisonnables pour les meilleurs travaux.

Les pauvres gens seront traités gratis pour des extractions de dents ou d'autres opérations chirurgicales, tous les dimanches, de 9 à 10 heures du matin et les mercredis de 1 à 4 heures.

Pas de rapports avec d'autres bureaux qui celui de la Rue Baronne No 15.

16 jan—6m

GODCHAUX

84 et 86 RUE DU CANAL

Est après tout l'endroit POUR ACHETER

Des Vêtements,

Articles de Toilette et Chapeaux,

A bon marché et bien confectionnés

Les prix sur le papier sont insuffisants

—VENEZ—

Acheteurs de la ville Et de la Campagne,

Riches et Pauvres,

Examiner notre immense stock à bas prix.

Voyez vous-mêmes, Et soyez encore convaincus Que

GODCHAUX

Défie encore toute concurrence et reste à juste titre le marchand de linge digne de confiance.

Nota.—Costumes pour première communion à des prix en rapport avec le temps.

2 mai—

FRITZ JAHNKE,

209 et 210....DELORD....209 et 210

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT.

Marchand de pierres allemandes, de Carbotanes, North River Flagstone et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 143 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.

mai—1 an

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

20, 22, 24 et 26 RUE MARAIS.

Entre Conti et St-Louis.

4 fév—1an—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,

EUGENE ERATH,

269....RUE VILLERE....269

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11janv—1anDMerV

Compagnie d'Assurance du PEUPLE

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux No 10 rue Carondelet.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin '79.

Sur risques de feu....$57,537 26		
Sur risques de rivière....2,311 77		
Sur risques de mer....6,017 57		
		$72,866 60
Moins—primes non expirées....$16,532 37		
Moins—primes remboursées....2,830 72		
		$19,363 09
Montant net des primes reçues		$53,503 51
Plus—primes non expirées de 1878		15,845 87
		$69,349 38

Pertes, etc., payées dans la même période.

Sur risques de feu....$26,999 44		
Sur risques de rivière....2,968 66		
Sur risques de mer....4,023 81		
[illegible]....8,016 22		
[illegible]....3,620 63		
Taxes....2,781 22		
Loyer....1,200 00		
Impressions et annonces....999 10		
Bureau des assureurs....1,550 04		
Dépenses, etc., moins intérêt....3,802 35		$55,540 96
Bénéfice net		$13,808 40

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	$10,911 48
Actions de banques et autres actions	59,078 40
Propriétés foncières	17,531 95
Prêts garantis	5,779 66
Prêts sur hypothèque	10,925 31
Effets à recevoir	6,723 20
Meubles et installations de bureau	2,176 42
En caisse	15,627 85
Total de l'actif	$130,654 20

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, par devant moi à la Nlle-Orléans, ce 9 juillet 1879.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1879.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE et de payer un dividende de CINQ pour cent à [illegible] porteurs de polices participantes de [illegible] pour cent payé par eux, à partir du 4 août 1879.

P. M. SCHNEIDAU,
10juil—1m   Secrétaire.

F. REMY,

Marchand de Meubles,

129....Chartres....129

Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou, Qu'il vend aux prix les plus réduits. Réparation de meubles. Il s'occupe aussi de déménagements.

26 jan—1an—D Mer J

Vincente Ranna,

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,

135....REMPARTS....135

Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite, avec un soin tout particulier toute espèce d'animaux.

Les ordres du public sont sollicités et seront dûment et promptement exécutés.

5 fév—1an—D Mer J

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

484....RUE ST-CLAUDE....484

Entre St-Antoine et Bagatelle.

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock en mains [illegible]. Prix les plus réduits. Cigares [illegible] $16 le millier et au dessus.

26 janv—1an—D.M.J.

LEON QUEYROUZE.   OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

[illegible]

Toutes sortes de Produits de l'Ouest [illegible]

Coin Vieille-Levée et Bienville.

18 fév 79—1 an.

Les Célèbres 'SUMMER RESORTS'

Pewaukee, Lakeside, Hartland, Nashotah, Giffords, Oconomowoc,

Toutes les charmantes retraites champêtres et d'été sont situées dans la célèbre "REGION DES LACS" du comté de Waukesha (Wisconsin), lequel renferme, dans un rayon de 9 milles, quarante-un lacs admirables et beaucoup de cours des minérales, enchâssés dans les plus charmants paysages de l'Ouest.

Waukesha et Palmyra

Sont célèbres pour leurs sources minérales dont les vertus curatives sont connues du monde entier.

Kilbourn City

Est située dans un de ces merveilleux vallons (les beaux du Wisconsin), qui excitent au plus haut point l'admiration des touristes.

MARINETTE, FRONTENAC, PRIOR LAKE, CLEAR LAKE, MADISON, La capitale du Wisconsin.

Et bien d'autres encore. Là les voyageurs trouveront tous les agréments imaginables. Ces endroits sont toutes situées sur le Chicago, Milwaukee and St. Paul Railway.

On trouvera dans un

Guide du Touriste Illustré

Tous les renseignements nécessaires sur les localités ci-dessus et d'autres encore parmi les plus importantes du Nord-Ouest où se rendent non seulement les malades, mais encore les personnes en quête de santé et de plaisir, ainsi que les amateurs de chasse, de pêche, etc. Ce "Guide" sera envoyé par la poste à tous ceux qui en feront la demande à

A. V. H. CARPENTER,
Gen'l Pass. and Ticket Agent,
7 mai—3m   Milwaukee, Wis.

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St. N. Y.

24mai—3m

Nouveau Ferry du 3me District,

NATHALIE HAMILTON,

Excursions à dix sous.

TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau-passeur du 3me District en s'embarquant. La Nathalie Hamilton vient d'être construit ici, ce qui, aux yeux de ses propriétaires, le rend digne du patronage du public. Le prix d'aucun autre bac n'est plus modique que le sien.

18 juin—3m

Hôtels, Restaurants, &c.

Réouverture des Cullum Springs

Par J. C. & S. C. O'HARA.

Pour la saison de 1879.

PARMI les maladies que guérissent les eaux de Cullum sont comprises toutes celles qui affectent les voies digestives, ainsi que la diarrhée, la dyssenterie, la dyspepsie, les désordres du foie, de la rate et des reins, et surtout ceux de la vessie, les calculs urinaires, et beaucoup de maladies auxquelles les femmes sont sujettes.

Conditions: $30 par mois.

Billets aller et retour, pour les Sources de Bladon, $17.

Pour l'analyse des eaux, s'adresser à J. C. & S. C. O'HARA,
16juil—1m   Bladon Springs, Alabama.

MONTROSS HOUSE

Biloxi, Mississippi.

Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires: il a été complètement restauré ainsi que les dépendances. Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.

Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qu'il lui a été accordé jusqu'à présent, profite de l'occasion pour lui donner l'assurance que les clients de l'hôtel continueront à trouver toutes les commodités d'agrément et un service digne de la renommée de l'établissement. Les salons sont bien meublés. La facilité d'y prendre d'excellents bains de mer, les promenades sur l'eau, la pêche, etc. signalent cette localité aux préférences de ceux qui recherchent le repos, la fraîcheur et les distractions pendant l'été. Le wharf a été agrandi et de nouvelles cabanes à bains construites à dix ou [illegible] pieds de l'hôtel. Les personnes venant à Montross House [illegible] trains de la gare du chemin de fer ou du débarcadère des bateaux à vapeur.

PRIX DE LA PENSION:

Par mois	$45 00
Par semaine	12 50
Par jour	2 00

P. J. MONTROSS,
27 mai—3m   Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE,

A BILOXI.

M. ROULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Les prix sont très modérés.

THE ROYAL,

A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées: il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. The Royal a pour succursale

THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House permet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Prix de la pension au Royal Hotel de $10 50 à $12 50 et au Ocean House de $8 à $10 la semaine, selon l'emplacement des chambres.

11 mai—

CRESCENT HOTEL,

A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, est prêt à recevoir les voyageurs. Construit sur les bords du golfe, il réunit tous les agréments que l'on peut se procurer à la campagne. Il y a là une abondance d'huîtres et de poissons, et l'on y est incomparable pour en bien manger. Des bateaux et des voitures sont à la disposition des pensionnaires qui ont en outre l'usage de belles cabines à bain. Le chef de cuisine est M. Cupdiseen, dont on connaît l'habileté.

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement, à des prix modérés. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Mercier.

24 nov—

G. PITARD,

220 et 222 RUE DU CANAL.

Marchand de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Grate à feu,	Blanc de zinc,
Clous,	Blanc de plomb,
Quincaillerie,	Couleurs préparées pour cottage,
Cordage,	
Vitres,	Couleurs à l'huile,
Mastic,	Couleurs en poudre,
Colle forte,	Brosses à peindre,
Huile de lin,	Brosses à blanchir,
Térébenthine,	Vernis,
Verres,	Ocres,
Papier,	Plâtre.

AUSSI—PAPIER-PEINT.

Tout à des prix modérés.

S. N.

PIKE'S

Magnolia

WHISKEY

Cincinnati

OHIO.

LE CERCLE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros [illegible] à la Nlle-Orléans.

L. S. L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 12 AOUT 1879,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE H.

GROS LOT:

$30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 12 AOUT 1879,

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692

New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites, ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

Mardi, 12 Août 1879.

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les districts, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et des [illegible] invariablement accompagner les demandes [illegible].

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre aura réponse [illegible] par retour du courrier.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Édition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE:

Un an	$14 00
Six mois	7 00
Trois mois	3 50
Un mois	1 25

Port annuel, $1 20 ou 10 cents par mois.

ÉDITION HEBDOMADAIRE:

Un an	$5 00
Six mois	2 50
Trois mois	1 25

Port annuel, 25 cents.

Prix du numéro....................20 cents

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

ANNONCES.

Minimum d'insertion:	10 lignes.
Une première insertion	$1 50
Chaque insertion subséquente	75

Pour les annonces de commerce, 25 pour cent d'escompte.

Pour les annonces au mois ou à l'année, on traite de gré à gré avec l'administration du journal.

L'ABEILLE

Est le plus ancien journal de la Louisiane. Fondée le 1er Septembre 1827, elle compte plus d'un demi-siècle d'existence.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours en outre des matières politiques, littéraires et locales—

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

La Liste des voyageurs arrivés dans les principaux hôtels,

La Liste des voyageurs partis par chemins de fer.

BUREAUX ET ATELIERS:

73....CHARTRES....73.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu		$315,774 30
Risques maritimes		18,955 32
Risques de rivière		19,701 75
Total des primes		$354,431 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 89	
Sur risques de rivière	5,332 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,625 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 61—	106,208 89
		$136,969 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,969 48

La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Propriétés foncières	$306,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires	15,060 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions	133,561 68
Billets garantis par hypothèque ou nantissement	196,902 32
Billets à recevoir	62,563 42
Primes en voie de collection	35,630 81
Scrip de ville	2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires	2,000 00
Argent en caisse	61,392 41
	$712,227 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé....................$500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureau No 52 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année échue le 31 décembre 1878.

Sur risques de feu	$212,422 66	
Risques de rivière	85,373 39	
Risques maritimes	49,841 80	
		$347,637 97
Ajoutez: Risques non terminés, 1877	$104,741 00	$452,378 97
Moins: Risques non terminés, 1878	94,729 00	
Primes remboursées	19,467 30	
		114,196 39
Primes nettes		$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur:		
Risques de feu	54,708 22	
Risques de rivière	37,307 66	
Risques maritimes	15,290 56	
	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,332 00	
		$146,639 77
Ajoutez: Réassurances	26,045 25	
Taxes	6,547 94	
Loyer	2,000 00	
Board of Underwriters	6,593 20	
Dépenses	34,482 91	
Fonds de réserve		$4,669 30
		10,000 00
Dividende sur le capital	49,566 00	
Moins escompte et intérêt	94,234 30	
		$35,282 90
		$266,584 66
Profit net		$71,598 52

La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:

Actions et Bons	$237,074 82
Prêts sur hypothèque	13,800 00
Prêts sur nantissement	60,665 31
Billets à recevoir	5,502 92
Propriétés foncières	26,000 00
Primes en voie de collection	86,051 83
Argent en caisse	171,424 93
Total de l'actif	$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, pris sur les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

R. J. Hart,	J. Watt,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,	D. Fatjo,
E. Blanco,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. R. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. E. Seymour,	Emery Clapp,	Jno. S. Graves,
Jno. G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
James S. Flower,	J. L. Harris,	R. Newman.

3 fév—au 31 déc.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—

On Fire Risks		$315,774 30
On Marine Risks		18,955 32
On River Risks		19,701 75
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37

LOSSES PAID—

On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	10,364 89	
On River Risks	5,332 30	
Taxes and expenses, less interest	11,625 11	
Re-insurances and return premiums	17,820 61—	$106,208 89
		$136,969 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,969 48

The company have the following assets, estimated at market value:

Real Estate	$306,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds	15,060 00
Bank, Water Works and other stocks	133,561 68
Notes secured by mortgage or pledge	196,902 32
Bills receivable	62,563 42
Premiums in course of collection	35,630 81
City Scrip	2,000 00
Judgment on mortgage notes	2,000 00
Cash on hand	61,392 41
	$712,227 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	B. W. TAYLOR.

10 juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Placement avantageux d'une maison en briques à étage formant l'encoignure des rues St. Claude et Union.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 26 juillet 1879, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Cette jolie maison en briques à étage formant l'encoignure des rues St. Claude et Union, dans laquelle se tient l'école Beauregard, laquelle maison contient quatre grandes salles. Une autre à étage dans la cour, ouvrant sur la rue St-Claude contenant deux pièces au rez-de-chaussée et une grande salle au-dessus, cour carrelée, deux belles citernes placées sur des dés en briques de cinq pieds d'élévation, waterworks, arrière cour et latrines doublées en briques, chambre à bains, etc., etc. Le tout construit sur un lot de terre mesurant 30 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue de l'Union sur 96 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue St. Claude. Cette propriété recommande aux personnes qui désirent faire une bonne affaire étant en très bon état, n'exigeant aucune réparation et étant louée à la ville à raison de $40 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste payable à un crédit d'un an en billet portant 8 pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par devant Oscar Drouet, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes payables en 1879, en sus du prix de vente. L'acheteur se soumettra aux clauses pénales d'usage, lesquelles seront expliquées au moment de la vente.

20 juil—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.

Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.

Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.

Succession de veuve Charles Roche.

Chas. D. Lallande,
vs.
Gustave Lallande et als.

Procès en partage No 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 2 août 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No 42. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage, passé entre elle et Alonzo Morphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 18 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être aussi garantis par hypothèque sur la propriété vendue, les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement; les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.

26 juin—juil 5, 12, 19 26 et 2 août

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour son renouvellement:

Président: M. Victor Maignan,
1er Vice-Président: M. A. Carrière,
2e ... M. C. T. Dugazon,
3e ... M. Félix Limet,
4e ... M. Pierre Pontz,
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

Membres:

Messieurs: E. Allgeyer,	R. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Brulatour,	E. Merilh,
A. Coutin,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Ligne de la rue Dumaine et des Fair Grounds.

Station de départ: rue du Canal, statue de Clay. Parcours: (cars verts) Canal jusqu'à Dauphine, Dauphine jusqu'à Dumaine, Dumaine jusqu'à Broad, Broad jusqu'à Laharpe et de là à la station d'arrivée. Les cars bleus suivent la même route; seulement, au lieu de tourner dans la rue Broad, ils suivent la rue Dumaine jusqu'au Bayou St-Jean, longent les bords du Bayou jusqu'à la Grande Route St-Jean, d'où ils se rendent à la station d'arrivée, en passant devant la porte des Fair Grounds, qui fait face à la rue Sauvage.—Le retour s'opère par la Route Gentilly, la rue Broad, la rue St-Pierre, et principalement par la rue des Ursulines jusqu'à la rue du Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BARNETT ET GOURDAIN.

Contenu d'un magasin de chapeaux.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. Laroussini & Co., vs. ses créanciers. No 10,596 du dossier de la Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BARNETT & GOURDAIN.—J. V. GOURDAIN, encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 24 juillet 1879, à 10 heures du matin à leur salle d'encan, No 91 rue Royale entre St. Louis et Conti.

Un bel assortiment de chapeaux de paille et de feutre du dernier genre en lots, au gré des acheteurs. Aussi comptoirs, étagères, formes de chapeaux, chandeliers pour gaz, deux beaux miroirs, chaises, etc.

Aussi, comme on peut les voir au No 36 rue Carondelet, comptoirs, étagères, etc., etc.

Conditions.—Comptant sur livraison.

13 juil—19, 23, 24.

BUREAU DE LA Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.

Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879.

Primes d'incendie	$165,168 05		
Primes maritimes	24,051 22		
Primes de rivières	69,324 25		
			$258,543 52
Primes nettes		$234,143 52	
Moins réassurances	$13,716 40		
Moins primes remboursées	5,626 57		
		19,342 97	
			204,800 55

PERTES.

Pertes d'incendie	$ 36,038 94		
Pertes maritimes	9,337 36		
Pertes de rivières	28,576 05		
	$ 73,952 35		
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, sauvetages, épargnes, etc	36,442 66		
			110,395 01
Profits nets			$ 94,405 54

La compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$ 31,461 83	
Prêts sur bons et hypothèques	30,175 00	
		$ 61,636 83
Prêts sur demande	$ 52,552 64	
Argent en banque	48,521 02	
		101,073 66
Propriétés foncières		109,006 08
Bons de ville, actions de banque et autres		94,632 58
Primes en voie de collection		25,697 82
Suspense account et fractions d'actions		14,158 62
		$406,207 59

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profits et pertes $15,740 placés en action de la Banque Mechanics' and Traders', que possédait cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes acquises, payable lundi 16 juin 1879.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

21mai—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 12, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April, 1879:

Fire premiums	$165,168 05		
Marine premiums	24,051 22		
River premiums	69,324 25		
			$258,543 52
Net earned premiums		$234,143 52	
Less reinsurance	$13,716 40		
Less return premiums	5,626 57		
		19,342 97	
			204,800 55

LOSSES.

Fire losses	$36,038 94	
Marine losses	9,337 36	
River losses	28,576 05	
	$73,952 35	
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rents, salvage, savings, etc	36,442 66	
		110,395 01
Net profits		$94,405 54

The company have the following assets:

Bills receivable	$31,461 83	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	
		$61,636 83
Loans on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	
		101,073 66
Real estate		109,006 08
City bonds, bank and other stock		94,632 58
Premiums in course of collection		25,697 82
Suspense account and stock fractions		14,158 62
		$406,207 59

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15 740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent, in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. E. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

May 21—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 20 juillet 1879.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Abanal Manuel	Darmana Julien,
Azzali Domenico	Falley A
Cipro Antonio	Linstand Hypolite.

W. L. McMILLEN, maître de poste.

Chemin de fer de la rue du Canal, du City Park et du Lac.

Les wagons de cette ligne sont mus par une légère locomotive et vont de la rue du Canal au Fort Espagnol, sur le lac Pontchartrain; distance, environ sept milles. La voie est double d'un bout à l'autre, à l'exception de deux tronçons insignifiants. La station de départ est dans la rue du Bassin près de Canal. Les trains suivent la rue du Bassin jusqu'à la rue Bienville, la rue Bienville jusqu'à St-Patrick, St-Patrick jusqu'à la rive occidentale du Canal d'Orléans, à la jonction du Chemin de la Métairie et du Parc; ils longent ensuite le Canal d'Orléans (côté ouest) jusqu'au Lac Pontchartrain.

Pour le retour ils suivent la même route jusqu'au Parc, et le reste du parcours se fait ainsi: rue Bernadotte jusqu'à la rue Bienville, Bienville jusqu'à Claiborne, Claiborne jusqu'à Douane, Douane jusqu'à Bassin.

Ligne du Chemin du Bayou et du Marché Français.

La station de départ est la même que celle de "Levee and Barracks," rue du Canal, vis-à-vis la Douane. La même voie sert également aux deux lignes jusqu'à la rue de l'Esplanade où se trouve une voie double conduisant en ligne droite jusqu'au Pont du Bayou. Le retour s'opère par la même route, la voie du Bayou à la rue des Remparts étant commune à la ligne "Esplanade and Bayou Bridge" et à la ligne "Bayou and French Market."

Ligne des Fair Grounds et du Marché Français.

Station de départ: Levée près Dumaine. Parcours: Levée à Dumaine, Dumaine à Broad, Broad à la station de la rue Lahatpe. Retour: Bayou à Broad, Broad à Ursulines, Ursulines au Marché Français.

Upper Magazine Line.

Station de départ: coin lower Magazine et Harmony. Les cars traversent la rue Magazine sur une double voie jusqu'à la rue St. Joseph.

Chemin de fer de Pontchartrain.

Ce chemin de fer est un des plus anciens de l'Amérique: il a été inauguré il y a environ 46 ans. La voie a cinq milles de longueur et se dirige en ligne droite du Mississippi au lac Pontchartrain.

L'Abeille [illegible]

Bureau [illegible]

NOUV[illegible]

MAR[illegible]

COMPA[illegible]

TRA[illegible]

Service [illegible]

[illegible]rseille,

Cette ligne [illegible]

Pour fret [illegible]

26 jan 1an

COMPA[illegible]

TRA[illegible]

Les magnifiques [illegible] pour le continent [illegible] électriques [illegible] ce du Nord, au [illegible]

CANADA F[illegible]
LABRADOR [illegible]
SAINT LAURE[illegible]

Prix du p[illegible]

Première cabine [illegible]
Cabines à l'arrière [illegible]
Deuxième cabine [illegible]

BILLETS ALLER [illegible]

Entrepont [illegible] comprenant vin [illegible]

Passage d'entrepont [illegible] rieur, comprenant [illegible] ou pour le voyage [illegible] dans à Paris

4 mai—1[illegible]

Lloyd de [illegible]

STEAMERS [illegible]

LA NOUVE[illegible]

LE HAVR[illegible]

ET [illegible]

LES steamers [illegible] GNE DU NO[illegible] régulier comme suit [illegible]

De Brême [illegible]
Hanovre 17, [illegible]

Ces steamers [illegible] vre et à la Havane [illegible] Havane et à Southampton [illegible]

PRIX [illegible]

De Brême, Southampton [illegible] ou à la [illegible]
Chambre $150 [illegible]
De la Nouvelle-Orléans [illegible]
Chambre $150 [illegible]
De la Nouvelle [illegible]
Chambre....$35 [illegible]

Pour les enfants [illegible] prix.

Pour les enfants [illegible]

N. B. Notre agent [illegible] Brême, à Galveston [illegible] passages d'entrepont [illegible]

De Brême à Galveston [illegible]
Do à Indianola [illegible]

La compagnie se [illegible] toute des steamers [illegible] rée et les prix du passage [illegible]

Les marchandises [illegible] Brême, Southampton [illegible] Orléans.

Pour [illegible] de détail [illegible]

12 am [illegible]

[illegible]

Le rapide steamer [illegible]

Pour Belize, Honduras [illegible] Cortes, Truxillo, Ruatan [illegible] vement pour les ports [illegible] juin 1879 [illegible] à vis le marché [illegible]

Pour fret et passage [illegible] supérieurs, s'adresser [illegible]

22 et 25 rue Front [illegible] les rues Gravier et [illegible]

N. B.—Le WARI[illegible] ration avec la ligne [illegible] même ligne.

Pour New-Y[illegible]

Ligne [illegible] well [illegible] Nouvelle [illegible]

CETTE LIGNE [illegible]

des steamers [illegible]

KNICK[illegible]
NEW O[illegible]
HUDSON[illegible]
CORTE[illegible]

Le steamer [illegible]

NEW [illegible]

Partira de son wharf [illegible]

Mercredi 23 ju[illegible]

L'assurance sur [illegible] cette ligne à [illegible]

Passage Cabin [illegible] Entr[illegible] Billet[illegible]

cette ligne prend de [illegible] ments pour LIV[illegible] HAVRE

Pour fret ou pa[illegible]

AL[illegible]

4mai—1an

BELFAST [illegible]

STATE[illegible]

De New-York à B[illegible]

TOUS LES [illegible]

Cabines de première [illegible] semle [illegible]

BILLETS [illegible] les points de [illegible] plus bas. Billets de [illegible] $100 à $120. Seconde [illegible] chette $40. Billets de [illegible]

Pour billets, information [illegible]

AUSTI[illegible]

72 [illegible]

ou à A. [illegible]

35 Carondelet [illegible]

C'est la seule ligne [illegible] elle offre aux voyageurs [illegible] rapport de l'économie [illegible] sente aucune autre route [illegible]

For New [illegible]

Cromwell [illegible]

his line is composed of [illegible]

NEW ORLEANS,
HUDSON,
Steamship [illegible]

will leave her warf, foot of [illegible]

NEW O[illegible]

Ca[illegible]

Wednesday, July [illegible]

Assurance on cargo [illegible] per [illegible]

Cabin Passage [illegible]
Steerage [illegible]
Excursion tick[illegible]

Freight for LIVERP[illegible] HAVRE taken by this [illegible] of Lading given for the [illegible] For freight or passage [illegible]

AL[illegible]

FEUILL[illegible]

LA TACHE [illegible]

Par LUCIEN [illegible]

II [illegible]

Henri n'insista pas [illegible] temps, auquel rien ne [illegible] ber les colères et rendre [illegible] traitables. Le dimanche [illegible] le premier du mois, jo[illegible] riette. Le jeune hom[illegible] M. Bourdin; il voulait [illegible] femme, l'amener chez [illegible] jeter dans les bras, pu[illegible] din qu'on ne lui rendit [illegible] venait la chercher. [illegible] paraissait à Henri d'u[illegible] tible; aussi fut-il to[illegible] apprenant qu'Henri n[illegible] Comme il se dirigeait [illegible] M. Bourdin, le domestique [illegible] tendre qu'il eût avert[illegible] dain, le jeune homme [illegible] de son vieil ami déclar[illegible] tait pas à recevoir M[illegible] qu'il ne serait jamais [illegible] jeune homme. Henri, [illegible] sans attendre le retour [illegible] bre, ne dit rien à son p[illegible]

Pendant un mois, il [illegible] tion, entre le père et [illegible] siens amis. Henri soup[illegible] qui rapprocheraient [illegible] des Jamelles, et il [illegible] époque comme celle de [illegible] Le jeune homme travail[illegible] et consacrait à son p[illegible] soirées. Il les lui eût [illegible] si M. Chabrié n'eût [illegible] ses anciens clients, un p[illegible] partie d'échecs. Surpr[illegible] mais rencontrer M. Bo[illegible] aux informations, et ap[illegible] dans habitait les Jam[illegible]